

ANNEXE au Règlement intérieur Restauration Scolaire 2023-2024

INSCRIPTION CANTINE

L'**inscription** à la cantine auprès de la mairie est **OBLIGATOIRE**.

- Soit via le portail BL Portail Famille à l'adresse <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAuzielle/accueil> avec le code personnel fourni par mail
- Soit via l'application mobile BL Enfance (Android ou iOS) BL Portail Famille avec le code personnel fourni par mail avec avoir créé votre espace au préalable depuis le Portail

Si vous ne disposez pas de votre code d'accès personnel, rapprochez-vous de la mairie qui vous le fournira. Vous pourrez ensuite créer votre espace sur le portail BL Portail Famille.

Une inscription doit être effectuée pour chaque enfant.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur et ses annexes devront être acceptés sur le portail ou l'application mobile avant toute réservation.

Il est également consultable et téléchargeable, ainsi que ses annexes, sur le site de la mairie à l'adresse :

<https://www.auzielle.fr/vivre-à-auzielle/scolarité/restauration-scolaire/>

COMMANDE DES REPAS

Les commandes des repas s'effectuent **uniquement** via le portail internet ou via l'application mobile. La commande des repas **est OBLIGATOIRE**.

Elles s'effectuent à l'année, par période ou ponctuellement. Chaque enfant doit avoir sa réservation individuellement.

Pour les commandes de repas occasionnelles, la réservation se fera impérativement avant le **Mardi 12H00** pour la semaine suivante.

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2023, les commandes doivent être réservées avant le **Vendredi 18 Août 2023**.

Pour les périodes après les vacances scolaires, les repas doivent être réservés (sous réserve de modification de délais de notre prestataire) :

- Commandes pour après les vacances de la Toussaint : les commandes doivent être réservées au plus tard pour le **Mardi 17 Octobre 2023 à 12H00**
- Commandes pour après les vacances de Noël : les commandes doivent être réservées au plus tard pour le **Mardi 19 Décembre 2023 à 12H00**

- Commandes pour après les vacances d'Hiver : les commandes doivent être réservées au plus tard pour le **Mardi 6 Février 2024 à 12H00**
- Commandes pour après les vacances de Printemps : les commandes doivent être réservées au plus tard pour le **Mardi 2 Avril 2024 à 12H00**

ANNULATION DES REPAS

Les repas peuvent être annulés **au plus tard 3 jours ouvrés avant la date pour laquelle le repas a été réservé** (week-end et jour férié non pris en compte dans le calcul du délai).

L'annulation s'effectue via le portail internet ou l'application mobile.

En cas de maladie (ou autre absence), les familles doivent prévenir la mairie dès le premier jour de la durée de l'absence :

- Soit en envoyant un mail à secretariat@mairie-auzielle.fr
- Soit en appelant le 05.61.00.07.60

Les trois premiers jours, incluant celui où l'annulation est déclarée, seront facturés à la famille. Tout repas ultérieur qui ne pourra pas être décommandé sera facturé aux familles.

PRIX DES REPAS

En application d'une décision du Conseil Municipal en date du 05/07/2022, le prix du repas s'élève à compter du 01/09/2022 à :

- 3,99 € pour les maternelles
- 4,09 € pour les élémentaires

*Les prix correspondent uniquement au coût facturé par le prestataire.
Ces tarifs peuvent être modulés en fonction du quotient familial.*

Si un enfant est présent à la cantine alors que son repas n'a pas été au préalable commandé, le tarif de ce repas sera forfaitairement majoré.

Le tarif appliqué sera de 10 €.

CONTACTS

- Restauration scolaire
La mairie d'Auzielle
secretariat@mairie-auzielle.fr
05 61 00 07 60
- ALAE
Le LECGS
alae-auzielle@lecg.org
06 71 74 61 47
- Facturation
La mairie d'Auzielle
secretariat@mairie-auzielle.fr
05 61 00 07 60